Certifié conforme à l'original

M. Christophe DEBOUVRY
Président Directeur Général DORIS Group
Date : 07/01/2026

DORIS GROUP

Société Anonyme au Capital de 3 559 424,00 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (APE7010Z)

(ci-après, la « **Société** »)

PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRTION

DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 10 avril,

A 14 heures,

Le Conseil d'Administration de la Société a été convoqué et réuni au siège social par son Président et sur sa demande.

(...)

14. PRISE D'ACTE DE LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR PERSONNE MORALE (ENTREPOSE GROUP)

Monsieur le Président met ensuite au vote la délibération suivante :

Délibération n°5 : Le Président rappelle que la société ENTREPOSE GROUP (SIREN :410 430 706 - inscrite au R.C.S NANTERRE) a informé la Société de la cessation des fonctions de son précédent représentant permanent, Monsieur Benoit LECINQ, né le 10 mai 1970 à VESOUL (70), de nationalité française, résidant au 28 avenue de la Résistance, 92370 Chaville, à compter du 11 avril 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-20 du Code de commerce et des statuts de la Société, la société ENTREPOSE GROUP a désigné Monsieur Thierry, Noël MIRVILLE, né le 24 juin 1966 à SENLIS, de nationalité française, demeurant 40 quater Rue des Ursulines 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, France, en qualité de représentant permanent d'ENTREPOSE GROUP au sein du Conseil d'Administration, à compter du 11 avril 2025.

Pour rappel, le mandat d'ENTREPOSE GROUP en tant qu'administrateur du Conseil

d'Administration court jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de prendre acte de cette désignation.

Le Conseil d'Administration mandate le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ont participé au vote 8 membres du Conseil d'Administration présents, réputés présents ou représentés (y compris suite à un vote par correspondance) sur les 10 membres du Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette délibération a donné lieu au vote suivant :

Vote POUR : 8 / 8
Vote CONTRE : 0 / 8
Vote ABSTENTION : 0 / 8

CETTE DELIBERATION EST **ADOPTEE** dans les conditions prévues à l'article 20 des Statuts.

(...)